



# RÉPARTITION DE FRAIS DE CHAUFFAGE



**prox-hydro**  
depuis 1953

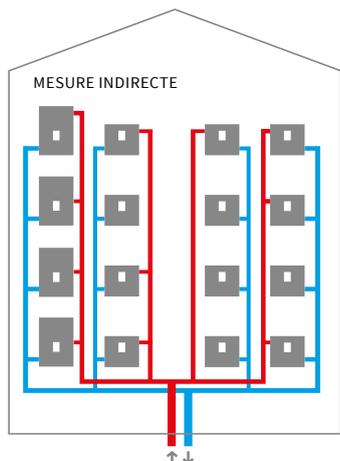
EST CERTIFIÉE PAR



Le **LNE**  
Laboratoire National d'Essais  
(installation de compteurs d'énergie thermique)

# Un système de répartition adapté à votre chauffage collectif

Prox-hydro a sélectionné les produits les plus performants.

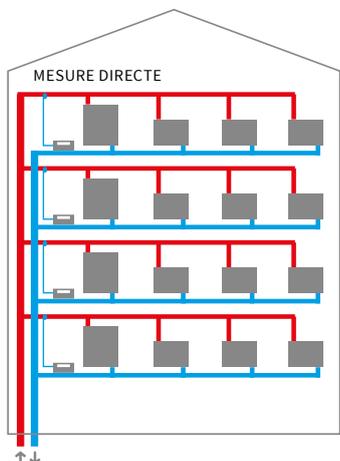


## Répartiteur électronique radio

Équipé d'une double sonde, le répartiteur de frais de chauffage est précis et s'installe directement sur chaque radiateur quelle que soit le type de distribution.

La lecture de l'index se fait directement sur l'écran pour un contrôle de la consommation mais aussi par relevé à distance (Radio relevé)

Protégé contre la fraude et conforme à la EN 834.



## Compteur énergie thermique

Dans le cas d'une distribution direct, ce compteur débitmètre à ultrasons conforme à la EN 1434, mesure la consommation de chaleur et/ou de froid par logement.

Compatible en télé relevé radio, il permet notamment le respect de la RT 2012.

Son installation fait l'objet d'un certificat obligatoire de contrôle et vérification (CVI).



## Des solutions pour une gestion optimale de la répartition des frais de chauffage

- Maîtrise de la consommation de chaleur & économie d'énergie.
- Lutter contre le gaspillage & réduire l'empreinte environnementale.
- Être en conformité avec les réglementations, décret 2016-710 & loi de transition énergétique du 17 août 2015
- Télé relevé des index par technologie radio et GPRS.
- Outil comportemental privilégiant l'attitude « éco-responsable ».

20 % d'économie

en moyenne en individualisant les frais de chauffage (source ADEME)

7 % d'économie d'énergie

générée par une baisse de 1° C sur consigne chauffage





Nos systèmes sont connectés et disponibles à l'usager sur tous supports pour un meilleur pilotage des consommations individuelles

Collecte des infos par télé relevé



Transmission par GPRS



Portails internet

## Notre prestation

- Étude de faisabilité technique effectuée par nos soins.
- Pose puis entretien & relevé annuel.
- Envoi d'un « état de répartition » détaillant les charges totales & l'affectation par logement.
- Édition d'une quittance individuelle en option.
- Mise en place d'un service dédié à la répartition de frais de chauffage.

Tous les immeubles équipés de chauffage collectif sont concernés, selon décret et LTE\*

## Répartition des frais de combustible ou d'énergie

- Partie variable, égale à 70 % du montant total à répartir, affectée en fonction de la consommation individuelle.
- Partie Fixe, égale à 30 % du montant du combustible, auquel s'ajoute le montant de l'ensemble des dépenses chauffage (répartie au tantième chauffage).
- Possibilité d'application de coefficient de correction pour les logements thermiquement défavorisés.
- Les travaux sont votés à la majorité simple des copropriétaires (article 25).

En optant pour un comptage Multi énergies, vous pouvez cumuler les économies



Associées à la pose de robinets thermostatiques nos solutions respectent la réglementation en vigueur

MISE À JOUR  
JUN 2016

### RÉGLEMENTATION

Décret n° 2016-710 du 30 mai 2016  
Arrêté du 30 mai 2016 relatif à la RFC.  
\*Loi de Transition énergétique votée le 17 août 2015

**prox-hydro**  
depuis 1953



**prox-hydro**  
depuis 1953

PLUS D'INFORMATIONS SUR  
[www.proxhydro.com](http://www.proxhydro.com)

